

demarche.numerique.gouv.fr

Démarche : CD92 - Demande d'allocation BeBedom

Organisme : CD92 - Pôle Solidarités - Direction de l'Enfance, de l'Adolescence et de

la Famille - Unité Versements et Remboursements - Dispositif Bébédom

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

L'allocation Bébédom est une aide départementale extra légale réservée aux parents d'enfants de moins de trois ans, résidant dans les Hauts-de-Seine. Elle vise à soutenir les familles employant, plus de 20 heures par semaine, une garde à domicile ou un(e) assistant(e) maternel(le). Le montant de cette aide s'élève à 110 ou 220 euros, par mois, en fonction du quotient familial du foyer, celui-ci doit être compris entre 0 et 2400 euros.

Les parents d'enfant en situation de handicap sont invités à prendre contact avec le service Bébédom, après transmission de leur dossier. Ils bénéficieront automatiquement du montant majoré de l'allocation, soit 220 euros.

L'allocation Bébédom est valable pour une durée de 1 an et est renouvelable jusqu'au mois précédant le troisième anniversaire de l'enfant.

L'aide est versée sous la forme d'un chèque emploi service universel (e-CESU) qui doit être exclusivement versé à l'assistant(e) maternel(e) employé(e) par la famille. Toute autre utilisation entraînerait un indu qui serait récupéré par la Paierie départementale.

À savoir

- Renouvellement : Si les droits de votre précédente demande Bébédom arrivent à échéance, vous pouvez faire la demande d'un renouvellement, valable 12 mois, jusqu'aux <U>3 ans</U> de votre enfant. - Prolongation : Si votre enfant a plus de 3 ans mais est <U>toujours gardé à domicile</U>, vous pouvez demander une prolongation de vos droits à l'allocation Bébédom jusqu'à son entrée en maternelle, tant que <U>la garde est maintenue</U>.

Quel est le type de votre demande? Cochez la mention applicable, une seule valeur possible Première demande
Renouvellement (enfant de moins de 3 ans)

1 - Identité du parent bénéficiaire des prestations de la CAF ou de la MSA

De quelle caisse dépendez-vous?	
Cochez la mention applicable, une seule valeur possible MSA	
CAF	
Important L'identité renseignée doit strictement correspondre à celle indique	ée sur
l'attestation de quotient familial.	50 501
Veuillez saisir votre numéro d'allocataire CAF Toute demande sur la base d'un quotient familial supérieur à 2400 euros fera automatiquement l'objet d'un refus	
Pour tout quotient familial inférieur à 800 euros, vous percevrez mensuellement 220 euros.	•
Pour tout quotient familial compris entre 800 et 2400 euros, vous percevrez mensuellement 110 euros.	
Veuillez saisir votre numéro d'allocataire MSA Toute demande sur la base d'un quotient familial supérieur à 2400 euros fera automatiquement l'objet d'un refus	
Pour tout quotient familial inférieur à 800 euros, vous percevrez mensuellement 220 euros.	•
Pour tout quotient familial compris entre 800 et 2400 euros, vous percevrez mensuellement 110 euros.	
<u> </u>	
Civilité	
☐ Mme	
Nom d'usage du responsable du dossier CAF / MSA	
Nom de naissance du responsable du dossier CAF / MSA	
Nom de haissance du responsable du dossier CAF / PISA	
Prénom du responsable du dossier CAF / MSA	
Merci d'indiquer uniquement votre prénom d'usage.	
Date de naissance	
Adresse mail	
Numéro de téléphone	

Commune de votre domicile

Vous devez résider dans les Hauts-de-Seine pour percevoir l'allocation Bébédom.

CD92 - Demande d'allocation BeBedom Cochez la mention applicable, une seule valeur possible ANTONY
ASNIERES SUR SEINE
BAGNEUX
☐ BOIS COLOMBES
BOULOGNE BILLANCOURT
BOURG LA REINE
CHATENAY MALABRY
CHATILLON
CHAVILLE
☐ CLAMART
CLICHY
COLOMBES
COURBEVOIE
FONTENAY AUX ROSES
GARCHES
LA GARENNE COLOMBES
GENNEVILLIERS
☐ ISSY LES MOULINEAUX
LEVALLOIS PERRET
☐ MALAKOFF
MARNES LA COQUETTE
☐ MEUDON
MONTROUGE
□ NANTERRE
☐ NEUILLY SUR SEINE
LE PLESSIS ROBINSON
□ PUTEAUX
RUEIL MALMAISON
□ ST CLOUD
SCEAUX
☐ SEVRES
SURESNES
☐ VANVES

4 - Pièces justificatives

CD92 - Demande d'allocation BeBedom Pièce justificative à joindre en complément du dossier Le dernier relevé mensuel PAJEMPLOI (et non le certificat d'enregistrement)
Ce document doit mentionner le montant du Complément du libre choix de Mode de Garde (CMG). Pour le retrouver : À partir de la page accueil de votre compte en ligne, cliquer à gauche de l'écran sur « Gérer et modifier les déclarations » puis cliquer sur la dernière déclaration. Tout en bas de la page, cliquer sur la rubrique « Éditer le relevé mensuel ».
À partir de votre compte en ligne, allez dans la rubrique « Éditer mes bulletins de salaire »: https://www.pajemploi.urssaf.fr/pajewebinfo/cms/sites/pajewebinfo/accueil/documents-specimen/assistante-maternelle-agreee.html#:~:text=Bulletin%20de%20salaire,-
Le%20bulletin%20de&text=Il%20est%20mis%20%C3%A0%20disposition,%C3%89diter%20mes%20bulletins%20de%20salaire%20%C2%BB.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Le dernier bulletin de salaire de votre garde à domicile
Le mois de garde doit être complet. Par exemple : bulletin de salaire du 1/01 au 31/01.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Le contrat de travail de votre garde à domicile
Le contrat doit mentionner l'employeur, l'employé, le nombre d'heures de travail. Il doit être signé et daté.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Le dernier bulletin de salaire de votre assistant(e) maternel(le)
Le mois de garde doit être complet. Par exemple : bulletin de salaire du 1/01 au 31/01.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Le contrat de travail de l'assistant(e) maternel(le)
Le contrat doit mentionner l'employeur, l'employé, le nombre d'heures de travail. Il doit être signé et daté.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Votre dernière attestation de quotient familial CAF
Votre attestation doit mentionner votre quotient familial du mois précédant votre demande (ex : pour une demande réalisée le 1er février, l'attestation doit mentionner le quotient familial du mois de janvier).
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Votre dernière attestation de quotient familial MSA
Votre attestation doit mentionner votre quotient familial du mois précédant votre demande (ex : pour une demande réalisée le 1er février, l'attestation doit mentionner le quotient familial du mois de janvier).
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Si votre enfant est porteur d'un handicap, veuillez déposer la notification de décision de la MDPH
Pour toute question relative à ce sujet, nous vous invitons à prendre contact avec le service via le formulaire de contact suivant : https://contact.hauts-de-seine.fr/
Pièce justificative à joindre en complément du dossier Votre justificatif de domicile
Ce dernier doit être daté de moins de 3 mois.
Pièce justificative à joindre en complément du dossier ☐ Votre attestation sur l'honneur nous informant de la date prévue pour la fin de garde

5 - Validation

domicile. Toute autre utilisation entraînera un indu qui sera récupéré par la paierie départementale. Je suis informé(e) que mes e-CESU ont une durée de validité limitée (les e-CESU de l'année N doivent être consommés avant le 31 janvier de l'année N+1)
Cochez la mention applicable Oui
Non
Je m'engage à informer dans les meilleurs délais le Département de tout changement ultérieur de situation (déménagement, changement de mode de garde, etc.). Cochez la mention applicable Oui Non
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations indiquées sur la présente demande. Cochez la mention applicable Oui
Non
Je suis informé(e) que toute fausse déclaration ou falsification de document, toute obtention usurpée d'un droit, m'expose à des sanctions pénales et financières en application des articles 313-1, 313-7 et 313-8 du Code pénal, ainsi que, le cas échéant, à la récupération par le Département des sommes indûment perçues. Cochez la mention applicable Oui
Non
Je suis informé(e) que le Département des Hauts-de-Seine pourra consulter mes informations auprès de la CAF (par exemple: quotient familial, adresse postale) afin d'en vérifier la véracité. Cochez la mention applicable Oui
□ Non
J'accepte le traitement de mes données à caractère personnel par le Conseil départemental des Hauts-de-Seine selon les dispositions de la loi Informatique et Libertés. Conformément au Règlement 2016/679 du 27 avril 2016 et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (dite « Loi informatique et libertés ») telle que modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données vous concernant ainsi que d'un droit d'opposition et de limitation des traitements. Ces droits s'exercent en écrivant au Conseil départemental des Hauts-de Seine : dpo@hauts-de-seine.fr Vous disposez également d'un droit de saisir l'Autorité compétente en matière de protection des données personnelles (CNIL). Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits, vous pouvez consulter notre politique de confidentialité : https://www.hauts-de-seine.fr/protection-des-donnees Cochez la mention applicable Oui
□ Non